



Compte rendu audioconférence DGFIP du 30 juin 2020

Généralités :

Le directeur général propose que ce soit la dernière audioconférence jusque la rentrée.

Le taux de présentiel tourne autour de 85 % et redevient quasi normal. Le décompte des agents et leur situation (ASA, présentiel, télétravail, etc) continue à être effectué mais plus de manière quotidienne.

Les mesures barrières restent d'actualité et doivent être respectées absolument, le seul aménagement est la règle qui passe de 4 m² à 1 m de distanciation.

La situation est très fragile avec une augmentation des clusters et de la circulation du virus.

A ce stade, selon l'avis du médecin de prévention sollicité par la DG, les réunions en lieu clos de grande ampleur restent déconseillées et en tout état de cause la port du masque doit y être obligatoire.

L'audit continue ses travaux, il faut en attendre les conclusions définitives, mais à ce stade les retours sont que les mesures de protection mises en place à la DGFIP sont conformes aux préconisations sanitaires.

Les commandes pour l'équipement en PC portables se poursuivent pour atteindre un objectif de 40 % de collègues qui en seront équipés (ce taux correspond à peu près au taux de collègues mobilisés sur le PCA). Ces investissements se font par une repriorisation des budgets et aussi grâce à certaines dépenses restées atones durant la crise.

Deux départements restent sous grande vigilance, car la situation sanitaire est préoccupante, à Mayotte et surtout en Guyane.

Le SIP de Cayenne vient d'être fermé suite à un test positif d'un collègue, tous les collègues du SIP ont donc été testés hier et les résultats sont attendus.

CGT :

La CGT est intervenue pour demander la transmission du tableau de bord de veille sociale. Elle a rappelé l'engagement de la DG sur le non écrêtement des horaires lors des mois de PCA et PRA pour les agents très sollicités. Elle a précisé que la direction de la DISI Île-de-France revenait sur cet engagement.

La CGT a demandé à avoir la répartition de la prime par catégorie au niveau national et que cette transparence s'applique au niveau local.

La CGT est **réintervenue sur les problématiques des plateformes** avec la convergence prévue au 1er septembre. Elle a insisté sur les CPS dont les collègues n'ont pas pu suivre la formation prévue au printemps.

La CGT a revendiqué l'appel des listes complémentaires.

La CGT a revendiqué que les collègues qui ne pourront alimenter leur CET par les reports de congés 2019 pour cause de départ à la retraite puissent ne pas les perdre.

La DG a apporté quelques réponses :

Le DG s'est engagée à fournir en transparence la répartition des primes avec quelques éléments d'information quand tout sera versé. Cette transmission d'information au niveau local reste à la discrétion des directeurs locaux, mais il précise qu'à titre personnel il n'y voit pas d'inconvénient ni quel problème il y aurait à transmettre ces informations.

Concernant les CPS, les formations n'auront pas lieu non plus cet été. Il est donc probable que la convergence ne se fasse pas à la date initiale souhaitée. Un travail technique est en cours pour un déport des appels et mails afin que les collègues non encore formés à l'assiette de l'impôt ne soient pas en difficulté sans avoir les réponses.

La DG réaffirme que les remboursements de frais de repas (quand il n'y a pas de possibilité de restauration collective etc) continuent à être pris en charge jusque la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit le 10 juillet. La DG ne saurait s'engager sur la suite.

La DG ne prévoit à ce stade aucun appel de listes complémentaires. Les seules inconnues restant les renoncations à concours jusqu'à la date d'appel à l'activité. Il est aussi constaté une diminution du nombre d'inscrits aux différents concours en cette année particulière.

Pour les reports de congés 2019 liés à un départ en retraite, pour les agents ayant un CET ouvert il n'y aura pas de sujet. La DG regarde pour les agents qui n'en ont pas pour qu'ils puissent ne pas les perdre.

La prochaine audioconférence est prévue après la période estivale.